

**PROJET « PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET APPUI AU SECTEUR  
TOURISTIQUE» (PAST)  
FINANCEMENT NON REMBOURSABLE H944-HT  
BANQUE MONDIALE**

**FONDS COMMUNAUTAIRE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE  
FINANCEMENT D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS**

**1) CONTEXTE**

Dans le but de promouvoir le développement du tourisme et d'appuyer la préservation du patrimoine dans la région du Nord, le Gouvernement haïtien a obtenu un concours financier non remboursable de la Banque Mondiale pour l'exécution d'un projet intitulé « Projet de Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique » (Projet PAST). Les objectifs de ce projet mis en œuvre par l'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère des Finances et de l'Economie (MEF) conjointement avec l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN) sont de :

- (a) Accroître l'attractivité des sites culturels du Nord d'Haïti pour les touristes ;
- (b) Améliorer le cadre de vie pour les résidents vivant dans le Nord d'Haïti ;
- (c) Appuyer la capacité du Gouvernement à répondre rapidement et efficacement à une situation d'urgence définie, en cas de nécessité.

Pour atteindre les deux premiers objectifs, le Projet comporte trois composantes opérationnelles:

Composante A : Développement des sites touristiques et des circuits à travers une sélection d'investissements dans le Parc National Historique Citadelle Sans Soucis Ramiers (PNHCSSR) et le centre historique du Cap-Haïtien ;

Composante B : Investissements et initiatives locales d'appui au développement du tourisme inclusif ;

Composante C : Appui au développement des activités et services touristiques.

Plus spécifiquement, les objectifs de cette composante sont de :

- Soutenir le développement du secteur touristique pour le nord d'Haïti en s'appuyant sur les biens du patrimoine culturel régional par le biais de la planification, le développement de produits touristiques, le soutien aux entreprises touristiques, l'engagement communautaire et le renforcement des capacités institutionnelles.
- Renforcer les acteurs publics et privés dans le secteur du tourisme nord d'Haïti en finançant, notamment, une assistance technique au profit de l'Organisation de Gestion de la Destination (OGD) et du MTICT (Ministère central et le Bureau du Nord).

- Permettre aux principaux et premiers acteurs publics et privés dans le secteur du tourisme dans le nord de commercialiser et de positionner les produits touristiques et services dans sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.
- Apporter un soutien aux entreprises dans le secteur du tourisme, avec l'appui allant de services de développement d'affaires de base (p. ex. la préparation business plan) de développement de produits et du marketing.
- Elaborer et mettre en place un fonds de tourisme communautaire pour, entre autres, développer et gérer des fêtes locales et manifestations culturelles pour engager les populations locales dans le tourisme lié au patrimoine culturel.
- Financer la conception et la mise en œuvre d'un premier système de statistiques du secteur touristique, qui fournira des données qui permet d'orienter tous les acteurs dans le secteur du tourisme nord Haïti pour adopter une approche plus fondées sur des preuves pour le développement de produits et services.

## **2) LE FONDS COMMUNAUTAIRE**

Dans le cadre de la sous-composante C3 « Dons aux événements communautaires et au développement du tourisme », il est créé dans le cadre du PAST un fonds communautaire de développement touristique et de financement d'évènements culturels. Il s'agit de renforcer les capacités des communautés locales et de fournir des dons à des bénéficiaires qui entreprennent des projets de développement de produits ou de services touristiques et de réalisation de manifestations et d'évènements communautaires.

Le Fonds est un mécanisme de canalisation des ressources financières mis en place par l'UTE dans le cadre du projet PAST et « destinées à des activités culturelles et touristiques communautaires dans la région Nord. Il est un outil financier qui appuie le renforcement des capacités de gestion des communautés locales et qui soutient la production de biens et services culturels sur le marché du tourisme. » De même, il doit constituer un outil de promotion de nouveaux métiers, à la valorisation des métiers traditionnels.

*Le Fonds vise à contribuer au développement du secteur du tourisme en valorisant le patrimoine culturel dans la région Nord. Il entend favoriser l'engagement des communautés, le soutien aux entreprises touristiques et aux événements culturels.*

*Il s'agit de renforcer les capacités des communautés locales et de fournir des dons à des bénéficiaires qui entreprennent des projets de développement de produits ou de services touristiques et de réalisation de manifestations et d'évènements communautaires.*

*le fonds pourra soutenir les événements et festivals locaux, en particulier les fêtes annuelles de Saints Patrons et d'autres événements dans le Nord. Ainsi accordera-t-il des financements aux communautés pour le développement du tourisme culturel.*

*De manière spécifique, le Fonds vise, à des fins touristiques dans la région Nord, à :*

- i. *Améliorer la qualité des manifestations culturelles communautaires (danses, chants, musiques...).*

- ii. *Encourager et valoriser socialement et économiquement les initiatives culturelles.*
- iii. *Développer l'animation culturelle, notamment autour des circuits touristiques exploités.*
- iv. *Développer et promouvoir le savoir-faire artisanal et gastronomique local.*
- v. *Améliorer l'attractivité touristique de la région Nord.*
- vi. *Améliorer la qualité et la diversité de l'offre touristique dans la région Nord.*
- vii. *Servir de levier au financement des activités culturelles communautaires des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises des secteurs touristique, culturel et de l'artisanat.*
- viii. *Renforcer l'organisation et la gestion des fêtes champêtres et des festivals locaux.*
- ix. *Consolider les associations et organisations culturelles et touristiques communautaires en les dotant de ressources à caractère non remboursable, par la fourniture de matériels culturels et par la formation.*
- x. *Appuyer les porteurs de projet à faible revenus des secteurs culturel, touristique et de l'artisanat*

**Le Fonds communautaire de développement touristique sera mis en œuvre par une Entité de gestion.**

**Mission.** L'Entité de gestion a pour mission d'assurer l'opérationnalisation du Fonds et d'en faire une gestion qui soit efficace, efficiente et conforme aux normes éthiques.

**Rôles et responsabilités.** L'Entité de gestion est chargée de :

1. Promouvoir le Fonds auprès des bénéficiaires potentiels ;
2. Faire état de l'évolution du portefeuille du Fonds et des opérations du Fonds à partir des informations reçues des Bénéficiaires et de l'UTE ;
3. Préparer le PAF pour le soumettre pour décision au Comité local ;
4. Elaborer les différents rapports du PAF ;
5. Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PAF ;
6. Superviser l'exécution financière des projets ;
7. Recevoir, compiler et synthétiser les rapports des projets approuvés ;
8. Recevoir les demandes de financement ;
9. Décider de l'admissibilité des demandes de financement, tenant compte des critères

établis au paragraphe 3.27 ; y compris en donnant un appui aux porteurs de projet afin de les aider à mettre leurs dossiers à niveau en matière de sauvegardes environnementales et sociales ;

10. Analyser les demandes de financement et faire des recommandations d'approbation au Comité local ;
11. Soumettre les projets admissibles au Comité local ;
12. Repertorier l'ensemble des projets soumis, admis et non admis, sélectionnés et non sélectionnés ;
13. Soumettre à l'UTE les demandes de décaissement pour les projets approuvés ;
14. Elaborer les Accords de financement selon le format du Fonds et les signer avec les Bénéficiaires ;
15. Faire des propositions de modification du MOF et garantir la mise en oeuvre de toutes ses procédures administratives, budgétaires, financières et de contrôle ;
16. Transférer aux Bénéficiaires concernés les fonds correspondant aux financements approuvés ;
17. Assurer le renforcement des capacités des Bénéficiaires, notamment par la formation, et les appuyer dans le montage des dossiers, les processus de demande et de soumission et la gestion des financements. Il doit aussi s'assurer que toutes les pièces demandées sont recevables. L'Entité de gestion apportera une attention et un appui particulier à la qualité (pertinence, faisabilité, viabilité financière, respect des normes environnementales et sociales) des projets soumis ;
18. Recevoir, réviser et valider les rapports financiers, les rapports techniques, les rapports d'avancement et finaux des Bénéficiaires ;
19. Servir de secrétariat au Comité local et, à ce titre, organiser les réunions et y participer, préparer les ordres du jour et élaborer les comptes rendus ;
20. Fournir à l'UTE toutes les informations nécessaires pour informer le public des activités du Fonds ;
21. S'assurer que les Bénéficiaires respectent les règles et les procédures définies dans le Manuel d'Opération du Fonds ;
22. Archiver et conserver l'ensemble des documents ou dossiers des processus opérationnels du Fonds ;
23. Préparer les dossiers nécessaires à l'audit externe ;
24. Recevoir et gérer les plaintes relatives aux projets du Fonds.

### **3) L'ENTITE DE GESTION**

#### **A. Missions, et responsabilités**

En collaboration avec l'UTE, l'Entité de gestion a pour mission d'assurer l'opérationnalisation du Fonds et d'en faire une gestion qui soit efficace, efficiente, conforme aux normes éthiques et aux principes de lutte contre la corruption. Dans ce cadre, elle est chargée de :

25. Garantir la mise en œuvre de toutes les procédures administratives et de contrôles décrites dans le Manuel d'Opération du Fonds et des autres manuels et procédures auxquels il fait référence ;
26. Préparer le PAF pour être approuvé par le Comité de pilotage;
27. Elaborer les différents rapports du PAF;
28. Mettre en œuvre et superviser le PAF au jour le jour;
29. Faire état de l'évolution du portefeuille du Fonds et des opérations du Fonds à partir des informations reçues des Bénéficiaires et de l'UTE;
30. Appuyer les demandeurs, au moyen de formations afin de les appuyer dans le montage des dossiers, dans les processus de demande et de soumission et dans la gestion des financements.
31. Recevoir les projets soumis et les demandes de financement;
32. Evaluer l'admissibilité des projets soumis, en tenant compte des critères définis à cet effet dans le Manuel d'opération du Fonds;
33. S'Assurer qu' à la fin du Fonds les indicateurs suivants soient atteints :
  - a. Au moins 100 projets financés
  - b. un minimum de 50% des bénéficiaires sont des femmes,
  - c. un minimum de 35% des bénéficiaires sont des jeunes,
  - d. un minimum de 30% des projets interviennent ou bénéficient au Parc National Historique-Citadelle, Sans Souci, Ramiers.
  - e. Le Fonds finance un maximum de 20% des projets dans l'hôtellerie, et un maximum de 20% des projets dans la restauration
34. Soumettre les projets admissibles au Comité de sélection;
35. Répertorier l'ensemble des projets soumis, admis et non admis, sélectionnés et non sélectionnés;

36. Elaborer les Accords de financement et les conclure avec les Bénéficiaires;
37. Recevoir, compiler et synthétiser les rapports des projets approuvés;
38. Faire des propositions de modification du Manuel d'opération du Fonds et garantir la mise en oeuvre de toutes ses procédures administratives, budgétaires, financières et de contrôle;
39. Transférer aux Bénéficiaires concernés les fonds correspondant aux financements approuvés;
40. Assumer la responsabilité générale et la supervision des réalisations du PAF et des projets;
41. Recevoir et valider les rapports financiers, les rapports techniques, les rapports d'avancement et finaux des Bénéficiaires;
42. Servir de secrétariat au Comité de pilotage et au Comité de sélection et, à ce titre, organiser leurs réunions et y participer, préparer les ordres du jour et élaborer les compte-rendus;
43. Fournir à l'UTE toutes les informations nécessaires pour informer le public des activités du Fonds;
44. S'assurer que les Bénéficiaires respectent les règles et les procédures définies dans le Manuel d'Opération du Fonds et les politiques de sauvegardes environnementales et sociales;
45. Fournir aux Bénéficiaires un appui technique en cours de projet si cela s'avère nécessaire ;
46. Donner un appui aux porteurs de projet pour les aider à mettre leurs dossiers à niveau en matière de sauvegardes environnementales et sociales;
47. Archiver et conserver l'ensemble des documents ou dossiers des processus opérationnels du Fonds;
48. Préparer les dossiers nécessaires à l'audit externe ;
49. Promouvoir le Fonds auprès des bénéficiaires potentiels
50. Recevoir et gérer les plaintes des demandeurs et des bénéficiaires et les faire remonter à l'UTE.

## **B. Profil de l'Entité de gestion**

L'Entité de gestion est une association, une organisation, une entreprise de renommée nationale ou internationale. Elle dispose d'une représentation permanente en Haïti soit directement ou bien sous forme d'association et, de préférence, elle dispose d'une représentation dans la région Nord.

L'Entité de gestion atteste d'une expérience dans la gestion de fonds de projet. Elle garantit ainsi , sa capacité à respecter le Manuel d'Operation du Fonds et à agir en conformité avec les opérations de développement, les operations financières, comptables et budgétaires ainsi qu'aux normes et procédures qui y sont décrites. L'Entité de gestion a une bonne connaissance de l'organisation administrative et des finances publiques haïtiennes.

### **C. Personnel minimal requis**

Pour mener à bien sa mission, et s'acquitter de ses responsabilités, l'Entité de gestion établit et utilise une structure organisationnelle comprenant, tout au moins, un gestionnaire de programme, un responsable administratif et financier, un chef comptable et un assistant comptable. Ce personnel répondra aux qualifications et expériences définies ci-après.

#### **Gestionnaire de projet**

Il dispose de :

- Au moins dix (10) ans d'expérience en ingénierie de projet, en particulier dans le domaine du développement local ;
- Une expérience de cinq années minimum dans les domaines de la promotion culturelle, du montage événementiel ou de la promotion touristique ;
- Une maîtrise des règles et procédures de financement public. Une bonne Connaissance du milieu associatif et non gouvernemental, du secteur public et privé en Haïti, de préférence, dans la région Nord d'Haïti ;
- La Capacité à former de potentiels bénéficiaires à l'utilisation d'outils simples de gestion de projet ;
- La Capacité de gérer des tâches avec efficacité et analyse, en faisant preuve d'initiative ;
- Une Habilité à s'exprimer de façon claire et concise, à l'oral et par écrit, en français et en créole ;
- Une Capacité à établir de bonnes relations de travail, dans un esprit d'équipe ;
- Une Habilité à utiliser les moyens informatiques tels que MS Office et autres logiciels de gestion de projet et de banques de données.

#### **Responsable administratif et financier**

- Titulaire d'un diplôme supérieur de niveau Bac + 5 dans les domaines de la comptabilité, des finances, de l'audit, de la gestion ou de l'économie (option finances et comptabilité) ;
- Au minimum 10 ans d'expérience professionnelle en gestion administrative et financière dans une association ou une organisation de développement, un cabinet comptable ou

d'audit, une banque ou une entreprise, dont 5 ans en poste de responsabilité ;

- Connaissance des procédures de la Banque Mondiale ou d' autres bailleurs de fonds, et des rouages de la comptabilité publique d'Haïti ;
- Connaissance et maîtrise des logiciels comptables usuels ;
- Fortes capacités d'analyse, de rédaction et de communication en français pour l'établissement et la présentation de rapports financiers ;
- Excellente capacité d'expression écrite et orale en créole ;
- Etre en mesure de former de potentiels bénéficiaires sur les mécanismes, normes et procédures du Manuel d'opération du Fonds.

### **Chef Comptable**

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur en comptabilité ;
- Avoir au moins cinq (5) années d'expérience à un poste analogue ; l'expérience dans un projet de développement serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de la comptabilité et des mécanismes de financement de projets exécutés financés par les bailleurs de fonds internationaux ;
- Avoir une bonne connaissance de logiciel de comptabilité en général.

### **Assistant Comptable**

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur en comptabilité ;
  - Avoir une expérience, de préférence dans un projet de développement ;
  - Avoir une bonne connaissance de logiciel de comptabilité ;
- Savoir utiliser l'outil informatique Word, Excel, internet, etc.

## **D. Modalités de suivi**

Le suivi des activités de l'Entité de gestion sera assuré par le Coordonnateur du projet PAST à l'UTE.



## **E. Durée et lieu de la mission**

L'Entité de gestion réalisera sa mission dans les zones de financement, c'est-à-dire dans les départements du Nord et du Nord-Est. Cependant, Elle devra disposer d'une représentation au Cap-Haïtien pendant toute la durée de la mission.

La mission durera jusqu'à la clôture du Fonds qui ne devra pas aller au-delà de la date de clôture du projet PAST le 31 août 2020.

Une clôture anticipée sera envisagée si le fonds disponible est épuisé avant la fin du projet PAST. Dans ce cas, cette clôture interviendra dans les six (6) mois suivant la date du dernier décaissement.

## **F. Rapports et format des rapports**

L'Entité de gestion soumettra à l'UTE les rapports suivants :

- Un rapport semestriel d'avancement incluant un état des activités de gestion du Fonds, le statut du portefeuille du Fonds et un état d'avancement des projets financés par le Fonds. Les rapports fournis par les Bénéficiaires devront être annexés à ce rapport semestriel. Ce rapport sera présenté dans les trente (30) jours suivant la fin du semestre ;
- Des rapports circonstanciés, qui peuvent être produits sur l'initiative de l'Entité de gestion ou à la demande de l'UTE, pour faire le point sur une situation particulière et/ou pour faire des recommandations spécifiques pour porter des corrections à une situation exceptionnelle constatée.
- Un rapport final de la mise en œuvre du Fonds préparé par l'Entité de gestion, soumis pour validation au Comité local dans les six (6) mois qui suivent la date d'achèvement du Fonds et partagé avec le Comité de pilotage du PAST et la Banque Mondiale.

Les rapports seront fournis en version numérique et sur support papier. Les versions numériques devront être communiquées en MS Word 2013, MS Excel 2013, MS Power Point 2013 sous environnement Windows.